



**Ville de Sainte-Catherine-
de-la-Jacques-Cartier**

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 14 juin 2021, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1549-2021
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 580 000 \$ POUR LA
RECONSTRUCTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE MONTCALM À SAINTE-CATHERINE-
DE-LA-JACQUES-CARTIER ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 107 ET 146, LA MISE EN
PLACE D'UN NOUVEAU PONCEAU À PROXIMITÉ DU NUMÉRO CIVIQUE 299 ET LA
RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU À PROXIMITÉ DU NUMÉRO CIVIQUE 239**

QUE le règlement numéro 1549-2021 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter à la suite de la consultation écrite tenue entre le 22 juin et le 6 juillet 2021;

QUE le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 août 2021;

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, étant donné de la pandémie, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Fait à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 23 août 2021.

Mélanie Côté
Greffière adjointe par intérim